



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon****Seizième session**

Genève, 3 et 4 mars 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la seizième session**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 3 mars 2021 à 10 heures<sup>1</sup>**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Observations liminaires.
4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts.
5. Faits nouveaux et difficultés dans le secteur du charbon.
6. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour la période 2020-2021.
7. Futurs travaux du Groupe d'experts.
8. Plan de travail pour la période 2022-2023.
9. Coopération et partenariats.
10. Onzième réunion conjointe du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de la Commission économique pour l'Europe et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane.
11. Préparatifs de la dix-septième session du Groupe d'experts.
12. Questions diverses.

---

<sup>1</sup> Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://unece.org/sustainable-energy/events/16th-session-group-experts-coal-mine-methane>) ou par courriel ([cmm.energy@un.org](mailto:cmm.energy@un.org)), au moins deux semaines avant le début de la session. Ils sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la session, à l'entrée située au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir plan sur le site Web de la Division de l'énergie durable), pour obtenir un badge d'identification. Le service d'inscription au portail de Pregny est ouvert tous les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures. Le secrétariat peut être joint par téléphone (poste 73966 ou 74140).



13. Adoption des conclusions et de recommandations.
14. Adoption du rapport et clôture de la session.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés sur la page du site Web de la Division de l'énergie durable de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon<sup>2</sup> dès qu'ils seront disponibles. Un calendrier détaillé des travaux sera également affiché. Le Groupe d'experts sera invité à adopter des conclusions et des recommandations à l'issue de l'examen de chacun des points de l'ordre du jour.

### **2. Élection du Bureau**

À sa quatorzième session, le Groupe d'experts a élu un Bureau pour un mandat de deux ans. Il élira un nouveau Bureau à la fin de sa seizième session.

### **3. Observations liminaires**

Les observations liminaires porteront sur les réalisations récentes du Groupe d'experts ainsi que sur ses objectifs futurs, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'examen stratégique du sous-programme «Énergie durable» de la CEE. Les activités du Groupe d'experts seront présentées dans le cadre des principaux faits survenus dans le domaine de la gestion du méthane provenant des mines de charbon.

### **4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts**

Le secrétariat présentera brièvement les activités menées par le Comité de l'énergie durable depuis sa vingt-neuvième session (25-27 novembre 2020), ainsi que toutes les décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts qui ont été prises, y compris par le Comité exécutif de la CEE. Le Comité a notamment prié les groupes d'experts relevant de sa compétence de tenir compte, dans leurs travaux, de la mutation du contexte économique, environnemental et social dans lequel ils mènent leurs activités, ainsi que des principes de la transition juste.

Les débats au titre de ce point de l'ordre du jour porteront sur un éventail de questions, dont :

- a) Les messages et décisions clefs adoptés par la CEE à sa soixante-neuvième session ;
- b) Les activités en faveur de la proclamation d'une décennie internationale de la gestion du méthane ;
- c) Les principes de la transition juste ;
- d) La neutralité carbone comme moyen de promouvoir l'énergie durable, et le rôle que peut jouer le Groupe d'experts ;
- e) L'examen stratégique du sous-programme « Énergie durable » de la CEE ;

---

<sup>2</sup> <http://www.unece.org/energy/se/cmm.html>.

f) Le Règlement intérieur du Comité de l'énergie durable (Annexe I au document ECE/ENERGY/133).

## 5. Faits nouveaux et difficultés dans le secteur du charbon

Partout dans le monde, le secteur du charbon est soumis à des contraintes toujours plus importantes. De nombreux pays ont fermé leurs mines de charbon ou fixé la date de l'arrêt de leurs activités minières. D'autres pays s'efforcent de réduire les émissions générées par ce secteur. La gestion du méthane provenant des opérations minières demeure une question importante ; elle a des incidences considérables sur la sécurité du personnel des exploitations minières. Le Groupe d'experts examinera les progrès récents accomplis en matière de gestion du méthane dans certains pays et étudiera les plans de ces pays pour l'avenir de leur secteur du charbon.

## 6. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour la période 2020-2021

Le Bureau et le secrétariat rendront compte de l'application du plan de travail du Groupe d'experts pour la période 2020-2021, dans lequel le Groupe est prié d'examiner une série de sujets, notamment en vue de :

- a) Diffuser les pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon en activité ou désaffectées, et en faciliter l'application ;
- b) Lancer et soutenir les travaux des centres internationaux d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon ;
- c) Recueillir et diffuser des études de cas concernant l'application du Guide des pratiques optimales dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde ;
- d) Contribuer, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux sur la gestion intégrée du méthane dans le contexte du développement durable;
- e) Poursuivre l'action engagée, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, dans le cadre des travaux sur la transition du secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles dans la région de la CEE ;
- f) Contribuer aux travaux menés par le Groupe d'experts de la gestion des ressources pour élaborer les spécifications et les lignes directrices nécessaires à l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources au méthane piégé dans les gisements de charbon ;
- g) Promouvoir une plus large participation au sein du Groupe d'experts en accordant l'attention voulue à l'égalité des sexes ;
- h) Continuer de formuler des avis sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon à l'adresse du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et d'autres entités internationales, nationales et régionales fonctionnant selon les mécanismes du marché, qui s'efforcent de réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon. Établir et développer de solides relations professionnelles avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles.

Les représentants des centres internationaux d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon en Pologne et en Chine feront rapport au Groupe d'experts sur la situation et les activités de leurs centres respectifs. Le rapport annuel de chacun de ces centres sera soumis au Groupe d'experts pour examen et approbation.

## **7. Futurs travaux du Groupe d'experts**

Le Groupe d'experts sera invité à examiner et approuver son mandat et ses activités dans la perspective d'un alignement plus étroit avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'adhésion aux principes de la transition juste. Le débat se tiendra sur la base du document ECE/ENERGY/GE.4/2021/3.

## **8. Plan de travail pour la période 2022-2023**

À sa vingt-neuvième session, tenue du 25 au 27 novembre 2020, le Comité de l'énergie durable a prié le Groupe d'experts d'établir un projet de plan de travail pour la période 2022-2023 qui serait soumis pour approbation au Comité à sa trentième session. Le Groupe d'experts sera invité à examiner et adopter son projet de plan de travail pour la période 2022-2023 (ECE/ENERGY/GE.4/2021/3). Il sera également invité à recenser les États membres, les organisations et les experts disposés à participer à la réalisation des tâches prévues dans le plan de travail.

## **9. Coopération et partenariats**

Le Groupe d'experts examinera la question de sa participation éventuelle aux activités et initiatives présentes et futures qui sont mises en place dans différents pays en ce qui concerne le méthane et qui contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## **10. Onzième réunion conjointe du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de la Commission économique pour l'Europe et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane**

Le Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM) est l'un des principaux partenaires du Groupe d'experts. À l'occasion de sa trentième session, qui se tiendra dans le cadre de la seizième session du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, le Sous-Comité examinera, entre autres, leurs activités communes.

## **11. Préparatifs de la dix-septième session du Groupe d'experts**

Le Groupe d'experts s'intéressera aux préparatifs de sa dix-septième session. Les participants proposeront et examineront des grands thèmes qui pourraient être traités pendant la partie de la session consacrée aux questions de fond. La dix-septième session du Groupe d'experts se tiendra en 2022 à Genève.

## **12. Questions diverses**

Les participants pourront examiner toute autre question soulevée avant ou pendant la session qui relèverait de la compétence du Groupe d'experts. Dans la mesure du possible, les membres des délégations sont invités à indiquer à l'avance au Président et au secrétariat s'ils souhaitent aborder une question au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **13. Adoption des conclusions et de recommandations**

Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et recommandations convenues.

Les projets de conclusions et de recommandations seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

#### **14. Adoption du rapport et clôture de la session**

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations adoptées. Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport à partir d'un projet établi par le secrétariat en collaboration avec le Bureau, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.

---